

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1009^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 20 septembre 1961,
 à 12 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 5 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux</i>	7
<i>Point 6 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Election des Vice-Présidents</i>	7

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Constitution des grandes commissions
 et élection de leurs bureaux**

1. Le **PRESIDENT**: J'informe l'Assemblée générale, réunie en séance plénière, que les sept grandes Commissions ont maintenant élu leurs présidents. Les personnes suivantes ont été désignées:

Première Commission: M. Mario Amadeo (Argentine);

Commission politique spéciale: M. Yordan Tchobanov (Bulgarie);

Deuxième Commission: M. Blasco Lanza d'Ajeta (Italie);

Troisième Commission: M. Salvador P. López (Philippines);

Quatrième Commission: Mlle Angie Brooks (Libéria);

Cinquième Commission: M. Hermod Lannung (Danemark);

Sixième Commission: M. César A. Quintero (Panama).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des Vice-Présidents

2. Le **PRESIDENT**: L'article 31 du règlement intérieur fixe la procédure d'élection des 13 vice-présidents de l'Assemblée générale, qui sont élus après les présidents des grandes commissions. Tous les membres de l'Assemblée générale sont éligibles comme vice-présidents, à l'exception de ceux qui, du fait de l'élection à laquelle nous venons de procéder, sont déjà représentés au Bureau. Par conséquent, les pays dont les représentants ont été élus présidents de commissions ne sont pas éligibles à la vice-présidence.

3. Les membres de l'Assemblée ont déjà été informés de la répartition géographique des sièges par le Journal qui, dans son numéro d'aujourd'hui, donne un modèle du bulletin de vote pour l'élection des vice-présidents. A ce propos, je voudrais souligner

que, par suite de l'élection du Président de l'Assemblée générale, le nombre de postes attribués au groupe A, qui comprend les Etats d'Asie et d'Afrique, a été ramené de quatre à trois. Par conséquent, le nombre de postes dont peut disposer maintenant le groupe A est de trois seulement. Je prie les membres de l'Assemblée de noter que, lors de l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale, ils ne peuvent voter que pour trois candidats parmi les Etats d'Asie et d'Afrique (groupe A).

4. Avant la distribution des bulletins de vote dans cette salle, je tiens à rappeler que si, sur un bulletin de vote, le nombre de noms indiqués pour un groupe donné est plus élevé que le nombre de postes attribués à ce groupe, le vote relatif à ce groupe sera considéré comme nul.

5. Des bulletins de vote vont être distribués aux délégations pour l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale. Je prie les représentants de bien vouloir inscrire sur ces bulletins de vote les noms des 13 Etats Membres pour lesquels ils désirent voter. C'est le nom des pays et non celui des personnes qui doit être inscrit sur ces bulletins.

Sur l'invitation du Président, M. Caimeron Measketh (Cambodge) et M. Penteadó (Brésil) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	98
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	98
<i>Abstentions:</i>	0
<i>Nombre de votants:</i>	98
<i>Majorité requise:</i>	50

Nombre de voix obtenues:

<i>Groupe A:</i>	
Niger	87
Chypre	86
Ghana	86
Nigeria	4
Cameroun	1
Ceylan	1
Ethiopie	1
Iran	1
Sénégal	1
Togo	1
Turquie	1

<i>Groupe B:</i>	
Tchécoslovaquie	81
Pologne	2
Albanie	1

<i>Groupe C:</i>	
Costa Rica	88
Mexique	80
Haiti	15

<i>Groupe D:</i>	
Grèce	88
Pays-Bas	84
Irlande	1
<i>Groupe E:</i>	
Etats-Unis d'Amérique	86
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	84
Union des Républiques socialistes so- viétiques	83
France	82
Chine	60

Ayant obtenu la majorité requise, les représentants des Etats suivants sont élus vice-présidents: Chine, Chypre, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Mexique, Niger, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

6. Le PRESIDENT: Le Bureau de l'Assemblée générale pour la seizième session est maintenant entièrement constitué. J'espère pouvoir annoncer cet après-midi, au cours de notre séance, sa réunion aussi rapide que possible afin de commencer l'examen de l'ordre du jour. J'inviterai toutes les délégations qui ont demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour et qui désirent assister à la séance du Bureau, conformément à l'article 43 du règlement intérieur, d'en faire part le plus tôt possible au Secrétariat afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires à cet effet.

7. Par ailleurs, un très grand nombre de délégations m'ont fait part de leur désir d'exprimer leurs sentiments à l'occasion du décès du Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld. Nous aurons donc une séance cet après-midi à 15 h 30.

La séance est levée à 13 h 55.